

Comment nous joindre

PRESIDENT Jean-Pierre VALLS **06 07 99 18 99**
jpvalls@gmail.com

VICE-PRESIDENTE Maguy BICHSEL **06 08 68 98 48**
maguybich@orange.fr

TRESORIER Pierre DUMAINE **06 12 32 47 99**
mpdumaine@free.fr

TRESORIER-ADJOINT Alain CHEVALLAY **06 47 66 00 63**
alain.chevallay@gmail.com

SECRETAIRE Guy BROISIN **06 95 51 35 78**
dg.broisin@free.fr

SECRETAIRE-ADJOINTE..... Natacha DESTAILLATS **06 33 90 63 98**
d.destailats@orange.fr

MEMBRES

Philippe BESNARD..... **07 61 29 55 49**
philippe.besnard@sfr.fr

Patrick FOURMENTEL **06 66 05 56 22**
pfourmentel@hotmail.fr

Christian MONTESSUIT **06 84 09 34 09**
christian.montessuit@orange.fr

Jean-Marc PHILIPPE..... **07 86 53 99 34**
jean-marc.philippe87@orange.fr

Jean-Louis RIOUALLEC..... **06 29 74 70 90**
mjlriouallec@orange.fr

Site du club : www.uctm.fr

Répartition des responsabilités au sein du Comité Directeur

- Flash-info : Guy Broisin
- Composition du livret : Christian Montessuit
- Assurances MARSH : Jean-Pierre Valls
- Comptes-rendus de réunions : Natacha Destailats
- Correspondant licences UFOLEP : Jean-Pierre Valls
- Courrier : Guy Broisin et Jean-Louis Riouallec
- Site web et informatique : Jean-Pierre Valls et Christian Montessuit
- Page Facebook du club : Jean-Marc Philippe
- Parcours cyclo : Christian Montessuit et Philippe Besnard
- Parcours VTT : Christian Montessuit
- Organisation des séjours : Jean-Louis Riouallec
- Logistique sorties : Maguy Bichsel, Patrick Fourmentel, Philippe Besnard et Jean-Marc Philippe
- Réservations salles et minibus : Jean-Pierre Valls
- Choucroute et repas de l'A.G. : Maguy Bichsel
- Bourse aux vélos : Guy Broisin, Jean-Pierre Valls, Patrick Fourmentel, Natacha Destailats et Jean-Marc Philippe
- Trésorerie spéciale bourse aux vélos : Nartacha Destailats
- Sorties VTT à la journée : Laurent Guillot
- Gestion du stock de vêtements : Philippe Besnard

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

1 - Posséder sa licence lors des sorties

Les licences seront délivrées ou renouvelées aux dates et heures annoncées dans le flash-info. Tout licencié doit avoir sa licence pour commencer la saison avec le club, et elle doit être renouvelée au plus tard le 31 mars. Après cette date, toute nouvelle licence ne sera délivrée **qu'à l'occasion de la réunion mensuelle du comité directeur**. Toute nouvelle licence accordée s'accompagnera de **l'achat de la tenue du club**.

Compte tenu des dispositions et contraintes de MARSH en matière d'assurance, il ne nous est plus possible d'autoriser d'autres cyclos à venir rouler avec le club sans licence UCTM. Ceux-ci peuvent être toutefois occasionnellement admis parmi nous seulement s'ils possèdent une licence émanant d'un autre club **UFOLEP**. L'assurance liée à la licence ne couvrira pas un cycliste affilié à une autre fédération.

2 - Limite d'âge

16 ans. Les jeunes de 14 à 16 ans sont admis accompagnés d'un adulte licencié (parent ou autre).

3 – Tenue du club

Le port du maillot du club est **obligatoire** pour toutes les sorties organisées par le club (samedis, dimanches, journées et séjours).

4 - Le port du casque est obligatoire

Toute personne qui se présentera sans casque se verra exclue pour la sortie du jour. Il en sera de même après plusieurs remarques sur l'état général du vélo qui ne présenterait pas toutes les garanties de sécurité.

5 - Groupes

Plusieurs groupes sont proposés. Chacun choisira le sien en fonction de son niveau, de la longueur, du profil et de la difficulté du parcours. Ne vous surestimez pas ! Chaque groupe doit être d'un effectif limité (pas plus d'une douzaine) et d'une composition la plus homogène possible.

6 - Capitaine de route

Désigné avant le départ, membre du comité dans la mesure du possible, il veille au bon déroulement de la sortie, dans l'intérêt de tous. Il calme les ardeurs des plus forts et encourage les retardataires. Respectez-le.

7 - Sorties

Les sorties ne sont pas des courses. Le respect du code de la route est impératif. Attendez les malchanceux. Prenez le départ avec du matériel en bon état. Le départ s'effectue en laissant un intervalle de quelques minutes entre les différents groupes.

Les premiers kilomètres s'effectuent à allure modérée et en s'assurant que personne n'a été retardé par un feu tricolore ou un problème de circulation.

La traversée des agglomérations doit s'effectuer à allure réduite pour des raisons évidentes de sécurité.

N'oubliez pas votre ravitaillement (boisson). Attention à la fringale.

8 - Horaires : Soyez à l'heure au rendez-vous et **BONNE ROUTE A TOUS !**

QUESTIONS D'ASSURANCE

Assurance des activités sportives :

Hors centre de loisirs ou centre de vacances, la loi sur le sport oblige les responsables associatifs à couvrir leurs responsabilités civiles (RC) et celle de leurs pratiquants sportifs et à proposer une couverture en **individuelle accident** complémentaire des couvertures sociales. Pour les adhérents de la F.O.L. titulaires d'une carte d'adhésion, cette couverture assurance est matérialisée par la prise d'une **licence UFOLEP**.

Pour les activités sportives licenciées, le **certificat médical de non contre-indication** à la pratique sportive est obligatoire.

Pour la pratique de toute épreuve *cyclosportive*, se renseigner auprès des organisateurs de cette manifestation afin de vérifier s'ils ont bien souscrit une assurance spécifique pour l'occasion. En effet, MARSH (assurance de l'UFOLEP) ne couvre aucun sinistre qui surviendrait dans ce type d'épreuve.

Durée de votre couverture assurance :

Les garanties Responsabilité Civile Individuelle et Accident Corporel prennent effet au 1^{er} septembre (ou à la date de prise de votre licence) et se terminent le 31 août de l'année suivante, avec un délai accordé pour renouveler son adhésion jusqu'au 31 octobre sans rupture de contrat à condition que le club ait renouvelé son adhésion avant le 31 août.

Exemple : si un sinistre survient le 25 septembre, pour que MARSH prenne en compte celui-ci, il faut que la licence soit renouvelée le 31 octobre au plus tard.

Le compétiteur UFOLEP reste assuré au-delà du 31 août avec une carte et la licence de la saison qui s'achève sous réserve que l'épreuve à laquelle il participe soit inscrite au calendrier départemental et que son association se soit réaffiliée pour la saison qui commence.

Garantie de bases liées à l'adhésion :

- Responsabilité civile
- Individuelle accident corporel
- Assistance rapatriement
- Défense

Voir aussi le tableau des garanties (Annexe page 7)

Assurance des effets personnels :

Il est important de savoir que les tenues, chaussures, casques, gants et lunettes ne sont pas pris en charge par l'assurance.

Assurance du matériel :

Très souvent, les adhérents qui pratiquent certains sports comme le cyclisme n'assurent pas leur vélo et, en cas d'accident, sollicitent le remboursement de leur bien. **Les vélos ne sont pas couverts s'ils ne sont pas assurés avec un contrat adapté.**

En cas de sinistre :

Prévenir Jean-Pierre VALLS qui sera l'interlocuteur privilégié auprès de l'assureur MARSH.

Si des échanges de courrier concernant le sinistre ont lieu entre les différentes parties prenantes, une copie devra impérativement être transmise à Jean-Pierre.. **A défaut, l'UCTM se désengagera du dossier.**

Les éléments importants à fournir :

Dans tous les cas :

- Les coordonnées de l'UCTM
- Son N° d'affiliation (74278004)
- La date et le lieu exact du sinistre
- L'activité pratiquée au moment du sinistre (sous réserve que ce soit une activité déclarée par l'UCTM)
- La signature du correspondant de l'UCTM

En cas de sinistre corporel d'un adhérent :

- Les coordonnées de la victime
- Le certificat médical de constatation des blessures
- Les couvertures complémentaires dont bénéficie la victime. (Mutuelle...)



TABLEAU DES GARANTIES

Individuelle Accidents		OFFRE DE BASE
Nature de la garantie		Limite de la garantie
Frais de soins suite à accident		5 000 €
Dont prothèse/dent		350 €
Dont lunettes et lentilles		610 €
Dont frais de secours et de recherche		3 000 €
Dont frais d'appareillage		200 €
Décès accidentel		15 000 €
Invalidité permanente		
Inférieure à 50 %		50 000 € x taux IP
Entre 51 % et 65 %		80 000 € x taux IP
Au-delà de 66 %		150 000 € x taux IP
Franchise relative		5 %
Frais annexes		
Dont frais de remise à niveau		Dans la limite d'un capital Maximum de 2 000 €
Dont frais de redoublement d'une année d'étude		
Dont frais de formation professionnelle pour une reconversion		
Dont honoraires d'assistance psychologique		
Frais d'aménagement du véhicule ou du domicile en cas d'invalidité supérieure à 30 %		Dans la limite d'un capital Maximum de 5 000 €

LA SECURITE A VELO

Le respect du code de la route, une vitesse adaptée, la courtoisie et la vigilance permettront une meilleure cohabitation avec les autres usagers.

- * Rouler à deux de front est toléré à la double condition :
 - que la visibilité ne soit pas réduite (nuit, intempéries, tunnels)
 - que cela ne provoque pas de gêne pour les autres usagers.

ARTICLE R 431-7 du Code de la route.

Quant à rouler à trois (ou plus !) de front, c'est tout simplement interdit !

Les indispensables pour chaque sortie cyclo :

- Le casque
- Les gants
- Le gilet de sécurité obligatoire la nuit tombée et par temps de brouillard.

Un vélo bien entretenu est aussi un gage de sécurité.

- * Vérifiez votre vélo : pneus et freins en bon état.

Pas plus d'une douzaine de cyclos dans un même groupe.

Quelques pages web pour plus d'informations :

- * <http://www.mdb-idf.org/spip/spip.php?article224>
- * <http://velobuc.free.fr/coderoutecycliste.html>
- * <https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement-1-3>